

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Code pénal : le Sénat em

C'EST en des termes identiques à ceux de l'Assemblée nationale, que la Chambre haute du Parlement a adopté, hier à son siège, plusieurs textes soumis à son examen. Dont celui-là même qui avait suscité moult réactions dans l'opinion.

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

Le Sénat était réuni hier à son siège en séance plénière, pour l'examen et l'adoption des rapports relatifs à l'examen en commissions de plusieurs textes législatifs. En présence du chef du gouvernement, Julien Nkoghe Bekale, et de quelques membres de son équipe, les sénateurs ont exprimé leur vote.

En clair, ils ont été pour la modification du projet de loi portant Code pénal. Toutefois, s'agissant de la question qui fait l'actualité depuis quelques jours et qui suscite moult réactions, notamment la dépénalisation de l'homosexualité, quelques préoccupations ont été relevées. Même si "l'unique" problématique du Sénat reposait sur l'absence de justification relative à la suppression de l'alinéa 5 de l'article 402 dans le précédent Code pénal, les parlementaires ont tout de même regretté "l'urgence exprimée" par le Premier ministre pour l'adoption de la nouvelle mouture, et le "manque de temps" pour mettre en place une commission mixte.

Toute chose qui les a conduits à adopter en des termes identiques que ceux de l'Assemblée nationale les textes soumis à leur appréciation. A souligner également qu'avant le vote, chaque groupe parlementaire a exprimé sa position.

Pour ce qui est des Centristes, ils ont regretté le fait que le Sénat, étant la Chambre haute du Parlement, n'ait pas été saisi "en premier" ou disposer d'assez de temps pour mener à bien son travail. Se montrant peu convaincu sur la pertinence du texte sur

la dépénalisation de l'homosexualité, les Centristes ont dit se retrouver entre "le marteau et l'enclume". D'où leur choix de vote contre ledit texte.

Le Front uni quant à lui s'est dit surpris "qu'on nous invoque l'urgence qui repose sur l'adoption de cette loi". Une loi qui selon eux, "fracture et divise notre société".

C'est fort de cela qu'ils ont à leur tour, exprimé un non. Même son du cloche du côté des "Non-inscrits". Pour sa part, le groupe du Parti démocratique gabonais (PDG), a dit être pour le respect de l'orientation sexuelle de tout un chacun.

En définitive, sur 87 présents, 59 votants pour, 17 contre et 4 abstentions. Soulignons qu'au terme du vote, le chef du gouvernement

a adressé quelques mots à l'endroit des sénateurs. Pour Julien Nkoghe Bekale, ces parlementaires ont fait "œuvre utile". Ce d'autant que, "vous avez respecté les mémoires de vos illustres devanciers qui avaient voté le Code pénal de 1963. C'est ça le rôle de la sagesse que vous incarnez dans ce pays". Aussi, le chef du gouvernement qui a porté la modification du Code pénal, a-t-il

tenu à rassurer les sénateurs : "Je voudrais dire que les dispositions qui sont dans le Code pénal aujourd'hui punissent les exhibitionnistes sexuels. Donc, soyez rassurés, vos craintes doivent être apaisées. Le Code pénal de 1963 n'a jamais puni les relations entre personnes de même sexe. Le Code pénal modifié en 2013 ne l'a jamais fait". Et de marteler : "Nous allons toujours condamner l'exhibitionnisme et l'atteinte aux mœurs dans les lieux publics. Nous allons respecter l'orientation sexuelle et le droit des minorités. Nous n'allons jamais autoriser le mariage entre personne de même sexe, je l'affirme". Notons que, entre autres textes adoptés, le projet de Loi de finances rectificative 2020, le numéro d'identification personnelle, et bien d'autres. Tous les textes adoptés en des termes identiques avec l'Assemblée nationale seront transmis à l'Exécutif pour promulgation.



Les sénateurs favorables à la dépénalisation de l'homosexualité.

QUELQUES INNOVATIONS CONTENUES DANS LE CODE PENAL

- La lutte contre la corruption
- La lutte contre le terrorisme et le blanchiment des capitaux
- La lutte contre le braconnage
- La protection de l'enfant et de la femme
- La lutte contre les abus sexuels au travail (harcèlement sexuel)
- La lutte contre les prédateurs sexuels

Source : Service documentation (L'union) © Steve Akher

boîte le pas aux députés

Session des lois plutôt particulière !

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LA première session ordinaire, dite "des lois", qui s'achève aujourd'hui ne ressemble en rien à celle des années antérieures. Et pour cause, elle a été gravement perturbée par l'actuelle pandémie mondiale à nouveau coronavirus.

Pour tenter de limiter la propagation du virus, une batterie de mesures et autres décisions gouvernementales ont été prises. Dont, entre autres, l'interdiction des rassemblements de plus de dix personnes. D'où la mise sous cloche des activités parlementaires, pendant de longues semaines, confinement oblige. Un "chômage technique" imposé bon gré mal gré par le Covid-19 qui a lourdement retardé l'examen des textes de loi, déposés sur le bureau du Par-

Dans la même foulée, il convient de noter que ladite session des lois s'achève sur un tohu-bohu indescriptible.



Photo: Ngoubil Gaston

lement. Dans la même foulée, il convient de noter que ladite session des lois s'achève sur un tohu-bohu indescriptible. Normal, la révision du Code pénal, particulièrement le retrait de l'alinéa 5 de l'article 402 (Ndlr, dépénalisant l'homosexualité) fait couler beaucoup d'encre et de salive. Au point de reléguer au second plan les autres projets et propositions de lois au profit de la révision du Code pénal, défendu par le chef du gouvernement, Julien Nkoghe Bekale, en personne.

C'est donc sur un malaise quasi-général que s'achève ladite session des lois. En témoignent le vote au forceps, voire sur le

fil du rasoir de la dépénalisation de l'homosexualité par quarante-huit (48) députés militant, disent-ils, pour le "respect des libertés individuelles" dont celle relative à la sexualité. Au niveau du Sénat hier, ce sont 59 élus qui ont voté pour le nouveau Code pénal...

Ce contexte particulier dans lequel s'est déroulée la première session ordinaire de l'année aura également été à l'origine du rythme de travail soutenu, constaté dans les deux Chambres du Parlement au cours de ces derniers jours. Plusieurs lois étant venues du gouvernement presque au même moment.

Les félicitations de Stephen Jackson



Photo: LLM/L'Union

LA Haute Chambre du Parlement a adopté en séance plénière aujourd'hui, à la date du 29 juin 2020, le nouveau Code pénal du Gabon. Parmi ses dispositions importantes, cette nouvelle loi abolit notamment la criminalisation des personnes d'identité LGBTQI que le pays avait précédemment et brièvement adoptée. S'exprimant aujourd'hui à Libreville, le Coordinateur Résident des Nations unies au Gabon, le Dr Stephen Jackson, a déclaré : "Par des résolutions successives, le Conseil international des droits de l'Homme des Nations unies à Genève a

constamment salué "les développements positifs aux niveaux international, régional et national dans la lutte contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre". Le Gabon est une Nation fière, indépendante et souveraine. C'est au Gabon, et à lui seul, qu'il revient de prendre une telle décision. Mais permettez-moi d'affirmer que je suis très fier que le Gabon ait pris cette action aujourd'hui. Elle est absolument conforme à la promesse constitutionnelle du Gabon selon laquelle "chaque citoyen a droit au libre développement de sa person-

nalité" et à la détermination du Gabon à être un membre progressiste, moderne et inclusif des nations du monde. Pour les Nations unies, cette étape est une dimension essentielle du principe de "ne laisser personne derrière", qui est le fondement du développement durable. Je félicite chaleureusement le peuple, le Parlement (ses membres et son leadership), le gouvernement et le président du Gabon, S.E. Ali Bongo Ondimba, pour cette importante action entreprise aujourd'hui".